

T@mT@m/CFTC.FAE

-----depuis l'an 2000

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat – 263 BOULEVARD VOLTAIRE – 75011 PARIS

Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89

• cftcfae@free.fr <http://www.cftc-fae.fr> [facebook.com/groups/CftcFAE](https://www.facebook.com/groups/CftcFAE) –

N° 495– 14 février 2019

Projet de loi de transformation de la Fonction publique :

La réforme de la fonction publique a été présentée lors du conseil commun de la fonction publique du 13 février 2019.

Le projet de loi prévoit :

La refonte des instances de dialogue social

C'est la fusion des CHSCT et des Comités techniques dans une instance fourre-tout et mal construite : le COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION.

Les CAP dorénavant perdent leur compétence en matière de promotion et de mobilité. Elles n'auront plus qu'un rôle limité aux questions disciplinaires ou de recours !

Le statut subit d'autres régressions : gestion individualisée des carrières et des mobilités, élargissement du recours au contrat sur des emplois permanents, création d'une rupture conventionnelle de contrat avec expérimentation pour les fonctionnaires...

Un recours beaucoup plus facile aux contractuels

Principal point d'achoppement : le projet de loi élargit les possibilités de **recours à des contractuels, notamment sur des postes à responsabilité**. Il élargit également les critères de recrutement. Pour Bercy, il s'agit de simplifier et de fluidifier les passages entre public et privé. Pour les organisations syndicales c'est une mise à mort du statut historique des fonctionnaires.

La rémunération au mérite

La réforme prévoit aussi, comme attendu, une rémunération au mérite qui "*peut tenir compte*" des "*résultats professionnels*", sur le **modèle du secteur privé**.

Le gouvernement accompagne ce texte d'un objectif : **la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires d'ici la fin du quinquennat**.

Le projet de loi doit passer en conseil commun de la fonction publique le 6 mars pour validation.

7 organisations sur 9 ont quitté la salle pour protester contre ce projet de loi, véritable déni de dialogue social et qui pourrait d'ailleurs être aggravé lors de son passage au Parlement.

Cette attitude du gouvernement valide la stratégie de la CFTC qui a participé aux divers mouvements d'action.

Nous en reparlerons.